



Controle fiscal suite à gérance d'une société pour autrui

Par **caroline**, le **19/05/2009** à **13:55**

Bonjour,

a-t-on le droit d'être gérant d'une entreprise individuelle pour le compte d'une autre personne? Une société de gardiennage nécessite la nationalité française voulant aidant quelqu'un, j'ai ouvert une entreprise individuelle a mon nom (en 2004), et en realité c'est la personne que j'ai voulu aider qui s'occupait de tout, je n'avais aucun contact ni avec la société, ni les clients, ni le personnel, ni même le comptable.

L'entreprise est fermée depuis le mars 2008.

Aujourd'hui, je risque un controle fiscal et suis interdit bancaire y'a-t-il un moyen de me sortir de cette situation?